

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 7 SEPTEMBRE 2017

Compte rendu

Ordre du jour :

- *Fusion de la Trésorerie de Pleyben avec les Trésoreries de Châteaulin, Carhaix, et Quimper Municipale,*
- *Fusion de la Trésorerie mixte de Brest Banlieue avec la Trésorerie de Brest Municipale, la Trésorerie de Landerneau, le SIP de Brest Elorn et la Paierie départementale,*
- *Modifications des périmètres d'assignation, mise en cohérence avec les EPC,*
- *Transfert partiel de la gestion des établissements publics de santé médicaux sociaux vers la Paierie départementale à compter du 1^{er} janvier 2018,*
- *Transfert du recouvrement de l'impôt de certaines Trésoreries mixtes vers les SIP,*
- *Création d'un pôle de topographie et gestion cadastrale (PTGC) et d'un pôle d'évaluation des locaux professionnels (PTGC),*
- *Transferts de sièges des services de publicité foncière,*
- *Fusion des secteurs d'assiette du SIP de Douarnenez et du SIP de Morlaix,*
- *Questions diverses.*

Le Comité technique local présidé par Madame BRIGANT, Directrice départementale, s'est tenu à Châteaulin le 7 septembre 2017, en présence des responsables de pôles et de Divisions, Madame BOUVET, (pôle transverse et cadastre), Madame RUCH (Division RH), Messieurs COCHENNEC (pôle Fiscal), SALAUN (pôle État et Contrôle), HALBWAX (Division pro/part).

Fusion de la Trésorerie de Pleyben avec les Trésoreries de Châteaulin, Carhaix et Quimper Municipale :

Cette opération programmée à compter du 1^{er} janvier 2018, envisage de transférer l'activité SPL de la Trésorerie de Pleyben (66 budgets) vers les Trésoreries de Châteaulin (6 communes) , Carhaix (5 communes) et Quimper Municipale (1 commune). La situation des emplois fait apparaître actuellement l'implantation d'un cadre A+ et d'un cadre B. A l'issue de la restructuration, l'emploi de Contrôleur sera implanté à la Trésorerie de Carhaix alors que l'emploi A+ (IDIV CN) sera transformé en emploi d'inspecteur chargé de mission.

En réponse aux arguments de la Direction justifiant le projet de restructuration au regard des effectifs en place, **F.O.- DGFIP29 n'a pas manqué de souligner à nouveau les suppressions d'emplois comme étant responsables de l'affaiblissement des équipes.**

Nous avons aussi rappelé les paroles des responsables locaux qui, la main sur le cœur, nous affirmaient il n'y a pas si longtemps, que le fait de rapprocher deux Trésoreries dans un même centre des Finances ne signifiait pas forcément la disparition annoncée de l'une d'entre elles....Au final, la suppression de la Trésorerie de Pleyben fait suite aux fermetures de 18 Trésoreries depuis 15 ans dans le département, marquant ainsi un inexorable repli des services financiers déconcentrés.

F.O.- DGFIP29 et les autres organisations présentes à ce CTL ont voté contre ce projet de restructuration.

Fusion de la Trésorerie mixte de Brest Banlieue avec la Trésorerie de Brest Municipale, la Trésorerie de Landerneau, le SIP de Brest Elorn et la Paierie départementale :

Ce projet de fermeture de la Trésorerie de Brest Banlieue installée sur la ville de Guipavas est également envisagé au 1^{er} janvier 2018 prochain. Il prévoit le transfert de 29 budgets principaux et 10 annexes dont 5 communes sur la Trésorerie de Brest Municipale, 3 autres communes sur la Trésorerie de Landerneau, le transfert du recouvrement sur le SIP de Brest Elorn, ainsi qu'un EHPAD à la Paierie départementale.

Concernant les emplois figurant actuellement au TAGERFIP, ils sont actuellement de 8 dont 1A+, 1A, 5B et 1C. Après fusion au 1^{er} janvier 2018, 1A, 2B et 1C seraient implantés à Brest Municipale, 1B à la Trésorerie de Landerneau, 1B à la Paierie départementale et 1B au SIP de Brest Elorn.

Dans son intervention, **F.O.- DGFIP29** a dénoncé les attaques tous azimuts portées contre le réseau de la DGFIP. Alors que la quasi-totalité des Trésoreries de catégories C4 ont été rayées de la carte, et que bon nombre de postes C3 sont aussi touchés par les restructurations, les Trésoreries périurbaines de catégorie C2 sont désormais dans le collimateur des Directions locales.

Pour F.O.- DGFIP, cette approche de concentration des services vers l'hyper centre urbain ne tient pas compte des enjeux liés aux besoins des usagers en périphérie, avec pour Brest Banlieue pas moins de 24 000 foyers rattachés fiscalement à la Trésorerie.

F.O.- DGFIP29 a aussi tenu à saluer la qualité du travail effectué par l'équipe en place à Guipavas qui malheureusement va subir une réforme de structure motivée principalement pour des raisons « *d'optimisation des coûts de gestion* ».

Nous avons souligné aussi la plus grande attention qu'il conviendra d'observer en ce qui concerne le volet RH et les intérêts des personnels à l'issue de cette restructuration.

F.O.- DGFIP29 et les autres OS présentes à ce CTL (Solidaires et CGT) ont voté contre la fermeture de la Trésorerie de Brest Banlieue.

Modifications des périmètres d'assignation, mise en cohérence avec les EPCI :

La Direction a présenté ce projet en évoquant le développement de l'intercommunalité et la mise en place du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) ayant ramené dans le Finistère le nombre d'EPCI de 25 à 21.

Concernant le réseau de la DGFIP du Finistère, 6 Trésoreries ne gèrent pas à ce jour d' EPCI : Lannilis, Lanmeur, Brest Banlieue, Daoulas, Pleyben et Rosporden.

Rappelons que la loi portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, impose un seuil plancher de 15 000 habitants pour la constitution d'une intercommunalité ainsi qu'un certain nombre de transferts de compétences des communes aux communautés dès le 1er janvier 2017.

Le projet de la Direction présenté pour vote lors de ce CTL, vise à définir un même comptable public pour la gestion d'un EPCI et pour l'ensemble des communes qui lui sont rattachées, cette concordance n'étant pas systématique à ce jour. Hormis les opérations liées à la fusion des Trésoreries de Pleyben et Guipavas, ces transferts concerneraient 7 Trésoreries ainsi que 14 communes qui changeraient de destination comptable.

Dans le prolongement de ses interventions lors du CTL du 12 juillet dernier, la délégation **F.O.- DGFIP29** a rappelé que cet alignement du réseau DGFIP des Trésoreries sur celui des EPCI ne pouvait que préfigurer de nouvelles atteintes portées à l'encontre du maillage territorial.

En réponse à nos inquiétudes au regard de la charge de travail induite pour la réalisation de ces transferts au 1^{er} janvier 2018, la Direction s'est déclarée prête pour en assumer le pilotage...

Compte tenu de la complexité de ces transferts budgétaires et comptables et des fortes contraintes que subissent les collègues, cet optimisme quant à la faisabilité opérationnelle de ce projet dans un laps de temps aussi court nous a semblé pour le moins en décalage avec la réalité du terrain, et nous avons demandé de surseoir à ces redéploiements.

Pour **F.O.- DGFIP29**, ces opérations n'ont pas de caractère obligatoire, contrairement aux transferts de compétences imposés par la loi NOTRe, et ces « *ajustements* » à même selon la Direction de présenter un maillage territorial « *moderne* » sont, selon nous, de nature à déstabiliser encore d'avantage les agents et les services.

Dans ce contexte, **F.O.- DGFIP29** s'est prononcé contre ces modifications de périmètres des Trésoreries.

Transfert partiel de la gestion des établissements publics de santé médicaux sociaux vers la Paierie départementale à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Dans sa présentation, la Direction a décrit la gestion des nomenclatures M22 comme étant d'une technicité avérée, activité souvent confiée à un seul agent au sein des Trésoreries mixtes.

Cette activité dans le Finistère repose sur 106 budgets dont 20 budgets principaux et 86 budgets annexes, l'objectif poursuivi par la Direction étant de spécialiser plusieurs agents sur la M22 au sein de la Paierie départementale.

Au total ce sont 12 budgets (7 Principaux et 5 annexes) que la Direction envisage de transférer à la Paierie départementale au 1^{er} janvier 2018 : Brest Banlieue (1BP,3BA) ; Daoulas (1BP) ; Lannilis (1BP,2BA) ; Rosporden (2BP) ; Plabennec (1BP) ; Saint Pol de Léon (1BP). A noter que ces 7 établissements médicaux sociaux gèrent également 229 hébergés à l'aide sociale sur les 1085 que compte le Finistère. L'estimation des effectifs correspondant à cette restructuration serait selon la Direction, de deux emplois de catégories B, en provenance des Trésoreries de Brest Banlieue et Daoulas.

Dans le même temps, ce transfert verrait la mise en place d'un SAR (service d'appui au réseau) au sein de la Paierie départementale, dont la spécialisation en comptabilité M22 serait susceptible d'épauler les Trésoreries mixtes ayant conservé la gestion de leurs EHPAD.

Lors de nos interventions le 12 juillet dernier, nous avons alerté la Direction sur le lourd impact de charges que susciterait le transfert de 17 budgets principaux M22 vers la Paierie au 1^{er} janvier 2018, la volumétrie de l'opération est donc ramenée désormais à 7 Budgets principaux et 5 budgets annexes.

Même si sa densité a été revue à la baisse, nous maintenons que ce projet est conditionné par un affaiblissement généralisé des structures de proximité et nous avons souligné que si la technicité peut induire l'adossement à un poste comptable il n'en demeure pas moins que le SAR « hébergés » est une mauvaise réponse au vrai problème que constitue la diminution des effectifs. F.O.- DGFIP29 a aussi indiqué qu'un projet se cantonnant à la seule spécialisation des hébergés à l'aide sociale aurait pu se concevoir, garantissant ainsi la plus grande partie des activités EPSMS au sein des postes de proximité.

Pour F.O.- DGFIP, même s'ils rendent des services appréciés à des collègues débordés, les SAR ne doivent pas faire oublier qu'ils sont le cheval de Troie de la disparition d'une grande partie des Trésoreries de proximité.

F.O.- DGFIP29 ainsi que les autres OS ont voté contre ce projet de la Direction locale.

Transfert du recouvrement de l'impôt de certaines Trésoreries mixtes vers les SIP :

Ce projet envisage au 1^{er} janvier 2018, le transfert de l'activité recouvrement de l'impôt des Trésoreries mixtes de Landivisiau, Châteauneuf du Faou, Lannilis, Daoulas, Fouesnant, Plabennec, Pont Croix, vers les SIP de Morlaix, Carhaix, Brest, Quimper, et Douarnenez. A noter que le projet de transfert du recouvrement de la Trésorerie de Rosporden au SIP de Quimper, présenté lors du CTL du 12 juillet dernier, a été reporté.

En réponse à la Direction arguant le fait que ces restructurations seraient de nature à spécialiser et à consolider la mission SPL des Trésoreries impactées, et devait conduire à l'unicité des dossiers des usagers au sein des SIP, F.O.- DGFIP29 a rappelé que ces orientations dictées par des contraintes budgétaires, sacrifieraient purement et simplement l'ambition du Guichet fiscal unique, prévoyant à l'époque d'assurer un service public de qualité à destination des contribuables dans les villes, et aussi en zones rurales.

Pour F.O.- DGFIP, les perspectives de consolidation paraissent bien illusoire pour ces structures de proximité dont les missions sont, les unes après les autres, transférées sur des pôles urbains, le tout sur fond de sous-traitance effectuée par les SAR et dans un contexte de réductions des horaires et journées d'ouverture au public.

Pour les collègues qui œuvraient depuis des années avec professionnalisme et obtenaient d'excellents résultats, les taux de recouvrement l'attestent, ces abandons de leurs missions de proximité ne peuvent que leur laisser un goût amer.

Vote des OS : F.O.- DGFIP29- Solidaires- CGT : contre.

Création d'un pôle de topographie et gestion cadastrale (PTGC) et d'un pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP) :

Ce projet s'inscrit dans le cadre des restructurations affectant les missions foncières de la DGFIP. Dans l'immédiat, et à compter du 1^{er} janvier 2018, il vise à mettre en place des pôles départementaux spécialisés à savoir un PELP, pôle d'évaluation des locaux professionnels, et un PTGC, pôle de topographie et de gestion cadastrale.

Création d'un PTGC :

La Direction envisage la création de ce pôle en le rattachant au CDIF de Quimper, il devrait réaliser les missions foncières propres aux locaux professionnels (gestion administrative de la documentation cadastrale, techniques, travaux relatifs à la confection, à la mise à jour du plan, documentaires et accueil).

Implanté en principe sur un site unique, le PTGC du Finistère comportera une branche à Brest ainsi que deux résidences excentrées à Morlaix et Châteaulin.

Le PTGC serait composé de 22 emplois. Les emplois de géomètres seraient maintenus sur la résidence de Brest (4), sur la résidence de Quimper (6), sur celles de Morlaix (3) et Châteaulin (2). Chacun des sites de Brest et Quimper verraient le maintien d'un emploi d'inspecteur (A cadastre), un emploi de contrôleur serait maintenu à Brest, 2 emplois de catégorie C à Quimper et Brest (dont 1 en provenance de Morlaix). A l'exception de cet emploi de Morlaix que l'agent concerné pourrait ne pas suivre, les personnels seraient maintenus sur leurs RAN d'affectation.

Création d'un PELP :

Ce pôle serait rattaché dans un premier temps au CDIF de Quimper, puis à terme à un SIE. Il concentrerait la technicité requise pour l'évaluation des locaux professionnels, contrairement au PTGC la DG prévoit le PELP dans le cadre d'une implantation unique par département. Dans le Finistère, ce PELP serait composé de 7 emplois dont 1 inspecteur ainsi que 4B et 2C, 2 emplois B et 1 C étant transférés de Brest. Sur le plan pratique, les agents occupant ces emplois transférés à Quimper pourraient continuer d'exercer leurs missions à distance à Brest.

Lors de ses interventions en CTL le 12 juillet dernier la délégation F.O.- DGFIP29 avait dénoncé les problématiques de désorganisations et de perte de technicité que risquaient d'engendrer la mise en place d'un PELP et d'un PTGC sur un site unique à Quimper.

Nous avons donc pris acte, lors de cette nouvelle réunion du CTL, des évolutions organisationnelles tendant à maintenir une branche du PTGC à Brest ainsi que la possibilité de maintenir, pour l'instant, les agents sur Brest dont les emplois PELP seront rattachés à Quimper.

Concernant les emplois d'encadrement intermédiaire implantés à la fois sur la branche de Brest du PTGC, et sur le PELP de Quimper, **F.O.- DGFIP29** a souligné l'importance de les pourvoir physiquement dans les meilleurs délais.

Dans le prolongement de son intervention du 12 juillet 2017, **F.O.- DGFIP29** est revenu sur les orientations du groupe de travail national du 5 mai 2017, tendant à prioriser l'activité des géomètres sur la mission fiscale dans le cadre de l'optimisation des ressources des collectivités locales dans un contexte de baisse des dotations de l'État.

A ce propos, **F.O.- DGFIP** a rappelé ses positions et notamment que ces orientations pouvaient conduire à l'abandon de la mise à jour du plan ce qui, selon nous, n'est pas une bonne chose car un plan bien tenu est aussi la garantie de la cohérence des bases d'imposition. **Pour F.O.- DGFIP, il y a donc un nécessaire équilibre à trouver entre technique cadastrale et fiscalité.**

En réponse à notre interrogation quant à l'organisation future des missions foncières relatives à l'évaluation des locaux d'habitation, la Directrice, Catherine BRIGANT, nous a répondu que les effectifs des CDIF pourraient constituer une cellule foncière départementale, sous pilotage d'un Service départemental des impôts fonciers (SDIF), affaire à suivre...

F.O.- DGFIP29 a rappelé sa revendication du rétablissement des services spécifiques des impôts fonciers intégrant toutes les missions cadastrales, et a voté contre ces projets de l'administration.

Transferts de siège des services de publicité foncière :

Le Finistère déroge à l'obligation de regrouper en un service unique les compétences en matière de publicité foncière. Dans ce contexte, à terme, deux SPF seront implantés à Brest et Quimper.

Dans cette perspective et dans l'attente que la fusion des bases informatiques permettent ces fusions (2019), les SPF de Châteaulin et Morlaix actuellement gérés en intérim, seront transférés à Quimper et Brest au 1^{er} septembre 2018.

Dans le cadre de cette restructuration, les personnels pourront bénéficier d'une garantie pour suivre leur mission, ou le maintien sur leur résidence.

Vote des OS : F.O.- DGFIP29- Solidaires-CGT ; contre

Fusion des secteurs d'assiette du SIP de Douarnenez et du SIP de Morlaix :

La Direction a confirmé son projet de fusion des deux secteurs d'assiette du SIP de Douarnenez en un seul, et de faire passer de quatre à deux, les secteurs du SIP de Morlaix.

Pour **F.O.- DGFIP29**, la Direction a beau jeu de dire que cette opération va faciliter la bonne réalisation des travaux d'assiette et qu'il n'y aura pas de conséquences sur les emplois implantés. Cette présentation ne fait guère illusion, tant les expériences passées ont démontré, que le principal objectif poursuivi est de tenter de pallier à la raréfaction des emplois !

Vote des OS : F.O.- DGFIP29- Solidaires-CGT ; contre.

Questions diverses :

F.O.- DGFIP29 a évoqué les travaux fastidieux que constitue pour les collègues notamment de Morlaix, le comptage des versements effectués par les régisseurs au titre de la collecte des horodateurs de la voirie et nous avons demandé l'avancement des mesures visant à transférer ces opérations à la société BRINKS.

En réponse à notre question, Eric SALAUN a indiqué que la Direction avait pour objectif de simplifier et de rendre homogènes les pratiques sur Brest, Quimper et Morlaix en terme de comptabilisation des versements de fonds effectués par les régisseurs en ce qui concerne les horodateurs, une prochaine note devrait formaliser ce dispositif d'allègement des tâches.

La délégation F.O.- DGFIP29 : Murielle MORICCI (SIP Quimper Est), Florence JAVELOT (EDR), Michelle GALLY (EDR), Thierry ROLLAND (Trésorerie de Carhaix), Erick GUERRY (Permanent **F.O.- DGFIP29**).

		BULLETIN d'ADHESION	
NOM : _____	Prénom : _____		
Grade : _____	Indice : _____		
Quotité travail : _____	Affectation : _____		
Déclare vouloir adhérer au :			
Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques			
Fait à _____	le _____		